



Reconnaissance de paternite

Par **pouletfrite**, le 11/09/2009 à 14:07

Bonjour,

Mariée, non divorcée, j'ai quitté le domicile familial depuis janvier 09 pour vivre avec mon nouveau compagnon. Je suis actuellement enceinte de mon nouveau partenaire, la naissance de mon petit bout est prévue pour décembre.

Mon ami et moi meme aimerions que le petit porte son nom.

Quelles sont les démarches à effectuer?

va t il porter le nom de son père ou malheureusement celui de mon mari étant donné que je ne suis pas diorcée?

j'ai besoin d'avoir une réponse. Je panique à l'idée qu'il ne puisse porter le nom de son papa.

Eventuellement; puis-je donner mon nom de jeune fille?

MERCI POUR VOS REPONSES, UNE MAMAN UN PEU PERDUE